



VOL. VI.—No. 14.

MONTREAL, JEUDI. 8 AVRIL 1875

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.  
PRIX DU NUMERO, 7 CENTIMS.

### VIEILLES GAZETTES

Je n'écris pas, je publie des notes. C'est plus court, plus facile, moins raide à lire. Traçons la chronique, humble et légère, des commencements du journalisme en Canada. Les penseurs la revêtiront de la réflexion et de la forme qui donne la durée.

Nos contemporains n'ont pas connu les temps où poussèrent les premières feuilles de ce grand arbre qui couvre le pays. Quelques-uns en ont entendu parler; d'autres ont lu le peu qui en a été dit; tout le monde avoue que le travail de plume que l'on nomme l'histoire n'est pas encore fait dans cette partie intéressante.

C'est M. Gérin qui a le mieux ouvert la voie, dans sa *Gazette de Québec centenaire*. Un sentiment de curiosité m'a fait copier à mon tour, de-ci de-là, à travers la lecture des vieux journaux, les notes qui vont suivre. Voilà tout mon avoir. Je livre ces lignes à l'indulgence du lecteur.

M. Bibaud a dressé une liste de faits par des gentilshommes canadiens: mais si intéressante qu'elle soit, cette liste ne nous montre jusqu'à la conquête à peu près rien que l'on puisse regarder comme œuvre purement littéraire ou comme les débuts d'une littérature nationale. Ce sont des rapports sur l'état du pays, des relevés militaires, des récits d'expéditions lointaines, utiles aux historiens seulement. Nos ancêtres faisaient l'histoire où vont s'inspirer les écrivains de nos jours.

Deux exceptions méritent pourtant d'être signalées: « Le tableau de la mer, » poème du sieur Taché (1), que l'on reporte ordinairement vers l'année 1732, et un poème héroï-comique sur les débats survenus en 1728 dans l'église du Canada. Ce dernier ouvrage, qui est de l'abbé Marchand (2), paraît avoir été composé peu après celui de M. Taché.

Si nous n'avions pas nos vieilles chansons populaires, qui à elles seules forment un monument remarquable, il faudrait renoncer à toute étude de ce côté, à moins que l'on ne découvre un de ces bons jours ce qui a pu être caché jusqu'à présent.

### II

Le gouvernement français s'était donné comme règle de n'introduire en Canada aucune des institutions qui, par leur nature, fournissent au peuple l'occasion, et

par suite l'habitude, de délibérer en corps et d'exprimer, collectivement ou selon l'instinct d'un chacun, sa pensée, son désir, enfin sa volonté.

Rien d'étonnant donc que la presse périodique n'ait point existé en ce pays avant l'introduction du régime anglais.

On pense même qu'il n'y eût pas d'imprimerie tant que dura l'administration française. Les publications officielles se faisaient à son de trompe ou de tambour. C'était le « cri public. »

A Sorel, aux Trois-Rivières, le cri public existe encore. Seulement, depuis plus d'un siècle que les troupes françaises sont parties, le tambour ou la trompette est remplacée par une cloche à main que le crieur sonne à tour de bras, au coin des rues, sur les places, devant les hôtels, et généralement dans tous les lieux fréquentés.

Dès qu'il a « battu son ban » (le mot est ancien, correct et pittoresque), le silence s'établit aussi loin que l'on suppose que puissent s'entendre ses paroles. En même temps, apparaissent par les portes et les fenêtres du voisinage les figures de tous les habitants. Il n'en manque aucun. C'est un coup de baguette magique, un changement de décors à vue, comme au théâtre. On va apprendre la nouvelle du jour! Si elle offre quelque intérêt, on en causera jusqu'au lendemain. Si elle est sans valeur, si c'est un lieu commun, on en médiera au moins douze heures durant, et, en ce cas, malheur à celui ou celle qui en est l'objet, l'auteur, ou le bénéficiaire!

Le crieur sait placer un intervalle entre le son de sa cloche et l'instant où s'élève sa voix. C'est le moment de la mise en scène. Il promène autour de lui un œil exercé pour juger l'auditoire. Parfois, son regard va jusqu'à imposer silence aux groupes lointains peu soucieux de ses faits et gestes. Puis, si l'annonce ou « la criée » doit être un tant soit peu longue, il déroule avec mesure un papier sur lequel est couchée la prose officielle.

J'ai connu un crieur qui profitait du moment solennel où tous les yeux étaient fixés sur lui pour sortir avec majesté son mouchoir à carreaux et faire entendre, dans le silence dont il avait été l'invocateur, une série de détonations nazales fort réjouissantes. Quelques gamins riaient invariablement à cet endroit du cérémonial. Nombre d'auditeurs maugréaient de leur côté, mais lorsque ceux-ci manifestaient par trop ouvertement leur mauvaise humeur, notre homme remplaçait le mou-

choir par la tabatière. Et il fallait le voir priser! On ne prise plus comme cela de nos jours. C'était la tradition du grand siècle, au temps des jabots de dentelle et des chiquenaudes savantes. Un priseur royal, quoi! Tout y était: la tête en arrière, un peu penchée à droite; la canne (je veux dire la cloche) sous le bras gauche dont la main tenait la boîte aromatique entrebaillée; la main droite relevée avec une grâce parfaite à la hauteur de la joue; le coude droit carrément rejeté en dehors, au-dessus du niveau de l'épaule; et la jambe! comme il savait l'art difficile de l'arrondir en l'avancant!

Une femme de mon quartier, qui devait l'avoir vu plusieurs centaines de fois accomplir cette grande action, n'en paraissait point blâmée. Que de fois ne l'ai-je pas entendu rentrer chez elle riant aux éclats et s'exclamant: « Le drôle de corps, comme il est toujours amusant! »

J'ai connu un autre crieur qui ne savait pas lire,

« Mais qui se gardait bien de l'avouer aux gens. »

Il ne manquait jamais de déployer un papier, que les malins reconnaissaient pour être souvent le même, sur lequel il lisait, ou plutôt chantait en forme de récitatif bien scandé:

« M. Jérémie Laloue fait savoir à quiconque il appartiendra qu'il a emprisonné une vache rouge qui fréquentait ses choux et ses rabioles. Le propriétaire pourra les ravoir en payant les dommages et les frais du banc. »

Un unique et dernier coup de cloche suivait pour annoncer que tout était fini.

Prix du ban, trente sous, quelquefois un écu, selon la tournée qu'exigeait la partie intéressée.

### III

Reprenons le fil de notre chronique et marchons droit.

Il est une classe d'hommes qui ne pût jamais se faire admettre en Canada, du temps que la France était chargée de nos destinées. Ce sont les avocats. Nous pouvons citer des dépêches officielles où il est parlé, tantôt avec terreur, tantôt avec dégoût, de ces hommes de chicane.

Parmi les curiosités de l'époque, on peut aussi mentionner le blâme que Louis XIV fit peser sur le comte de Frontenac pour avoir autorisé les habitants à se réunir en certains cas et à lui exposer leurs besoins.

Donc, pas de communes, pas d'élections à un degré un peu élevé, pas non plus d'interprètes improvisés invoquant la cause populaire — ni agitation ni agitateurs. Le droit de se taire était strictement reconnu.

A quoi bon des avocats et des journalistes dans ces conditions?

Autant on rejetait les avocats, autant on faisait bonne mine aux notaires.

L'avocat scrute, met en doute, compare, agite une affaire. Il se fait le défenseur ou l'adversaire d'une cause. Son argumentation montre le fort ou le faible d'une situation. Pour agir, il lui faut pleine liberté. Sur ses traces on voit apparaître tout ceux dont il représente les intérêts. C'est un chef qui marche toujours armé et qui, souvent, n'a qu'un signal à faire pour se voir à la tête d'un bataillon.

Le notaire est un tout autre type. Les actes qu'il dresse, du consentement des parties contractantes, ne l'entraînent point à la lutte. Les notes dont il est le dépositaire sont produites au grand jour par d'autres que par lui. Chez nous, il fut, sous le gouvernement français, ce qu'avaient été ses prédécesseurs dans l'antiquité: gardien des papiers de famille, un « garde-note, » selon le terme ancien — fonctions respectables et honorées. Aussi, dans un jeune pays, où le sol se partage entre les hommes pour la première fois et où s'implante le système féodal si intimement lié à la propriété foncière, voit-on le garde-notes installé partout et protégé par les gouvernants. Sa charge est une fonction publique; le roi s'en réserve la nomination, et c'est par lettres-patentes qu'il crée cet officier important. De là les « notaires royaux, » titre qui était de toute exactitude.

Nous verrons des notaires se pénétrer tellement de leur devoir de tabellions, qu'ils écrivent au jour le jour le récit des événements qui se passent sous leurs yeux. Ce furent nos annalistes, nos journalistes, alors que les journaux étaient encore inconnus parmi nous.

A leur place, des avocats eussent fait des feuilles militantes.

Dans le journaliste il y a de l'avocat, et dans l'avocat il y a toujours un journaliste.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

### ECHOS DE PARTOUT

La reine Victoria a écrit un livre assez volumineux sur le prince Albert, son époux, mais mistress Grant a résumé toute l'histoire de son mari quand elle s'est écriée: Le président est décidément un homme très-obstiné... Ceci est l'un des nombreux coups d'épingles que la presse américaine adresse au chef de son gouvernement. C'est assez innocent, n'est-ce pas?

(1) Ancêtre du Dr. J. C. Taché.

(2) De la famille de G. P. Marchand, poète, journaliste et député.